

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08.04.2021

L'an deux mille vingt et un le huit avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au foyer Communal, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : 1er avril 2021

Etaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, BERNHARD Virginie, ZAVARD Elisabeth, FRANCES Dolorès, KOPP Meriem.

Messieurs : TARILLON Lucien, APPEL Patrick, PIVEC Denis, KLOSE Raymond, DE NICOLO Dominique, HUBER Denis

Etaient absents : Mme GROVA Anna-Maria, M. FLAUSSE Emmanuel (procuration à Mme BERNHARD Virginie)

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2021-04-10 : Approbation du compte de gestion 2020. Budget communal.

2021-04-11 : Approbation du compte administratif 2020.

2021-04-12 : Affectation des résultats 2020.

2011-04-13 : Fixation du taux d'imposition des taxes locales directes. Exercice 2021.

2021-04-14 : Approbation du budget primitif communal 2021.

2021-04-15 : Révision des loyers des logements et garages communaux.

2021-04-16 : Participation aux frais de fonctionnement de la Boule Béningeoise.

2021-04-17 : Avis sur le transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

2021-04-18 : Demande de subvention exceptionnelle – APEI « Opération Brioche de l'amitié »

2021-04-19 : Travaux sylvicoles 2021.

2021-11-20 : Demande accord de principe – garantie d'emprunt.

2021-11-21 : Création d'une Maison d'Assistants Maternels.

2021-11-22 : Recrutement de saisonniers pour juillet et août 2021.

2021-11-23 : Approbation de divers devis.

2021-11-24 : Demande de subvention DETR/DSIL pour la rénovation des sols et l'acquisition d'un nouveau mobilier pour l'école maternelle

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 08.04.2021

Madame le Maire donne lecture des indemnités de toute nature perçues par tous les conseillers conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (articles 92-4° et 93).

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de l'état annuel des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal.

2021-04-10 : Approbation du compte de gestion 2020. Budget communal.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les détails des dépenses, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Considérant la gestion bonne et exacte ;
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- DECLARE, à l'unanimité de ses membres, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 08.04.2021

2020-04-11 : Approbation du compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. TARILLON Lucien, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2020, dressé par Mme RAMSAIER Simone, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous

ADOpte, à l'unanimité de ses membres présents, et sans réserve le compte administratif communal 2020 et arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés...		101 319.52		185 893.54		287 213.06
Opérations de l'exercice	211 336.19	180 922.33	574 539.32	691 296.11	785 875.51	872 218.44
TOTAUX.....	211 336.19	282 241.85	574 539.32	877 189.65	785 875.51	1 019 389.09
Résultats de clôture...		70 905.66		302 650.33		373 555.99
Restes à réaliser...	114 586.00	89 708.00			114 586.00	89 708.00
TOTAUX CUMULES	325 922.19	371 949.85	574 539.32	877 189.65	900 461.51	1 249 139.50
Résultats Définitifs		46 027.66		302 650.33		348 677.99

2021-04-12 : Affectation des résultats 2020.

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2020 dressé par Madame le Maire, le compte de gestion 2020 dressé par le receveur municipal,

- Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de 302 650.33 Euros
- DECIDE d'affecter cet excédent comme suit :
 - Virement à la section d'investissement au compte 1068 : 100 000 €
 - Affectation à l'excédent reporté au compte 002: 202 650.33 €

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 08.04.2021

2021-04-13 : Fixation du taux d'imposition des taxes locales directes. Exercice 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu comme chaque année de voter et éventuellement modifier les taux applicables aux bases d'imposition, en vue d'obtenir le produit fiscal global pour l'année 2021.

Elle expose à l'Assemblée délibérante que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Moselle, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 14.26 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 30.86 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 16.66 % et du taux 2020 du département, soit 14.26 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 60.00 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- décide de maintenir les taux appliqués en 2020 et d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.86%.

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.00%

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 08.04.2021

2021-04-14 : Approbation du budget primitif communal 2021.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des finances, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adopter le budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

5. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) Dépenses : 867 900 €
- b) Recettes : 867 900 €

6. SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) Dépenses : 381 925 €
- b) Recettes : 381 925 €

2021-04-15 : Révision des loyers des logements et garages communaux.

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le logement sis 1 B Place Arthur ALBERT occupé par Mme LE BLANC Gaëlle est libre depuis le 1^{er} avril 2021. L'état des lieux de sortie étant conforme à celui d'entrée, elle propose de restituer la caution de 525 € à Mme LE BLANC Gaëlle.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- ACCEPTE de restituer la caution de 525 € à Mme LE BLANC Gaëlle.
- DECIDE de ne pas augmenter, cette année, les loyers des logements et garages communaux, soit de les maintenir comme suit :
- DE SOUSA José garage Place de la Fontaine 34.30 €
- THIEBAUT Christian 1 A Place Arthur ALBERT 530.00 €
- LE BLANC Gaëlle 1 B Place Arthur ALBERT 530.00 €

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 08.04.2021

2021-04-16 : Participation aux frais de fonctionnement de la Boule Béningeoise.

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de participer aux frais de fonctionnement de la Boule Béningeoise pour la section pétanque et lyonnaise à hauteur de 2 600 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS,

- DECIDE de participer aux frais de fonctionnement de la Boule Béningeoise à hauteur de 2 600 € (deux mille six cents Euros) pour l'année 2021.
- IMPUTE cette dépense au chapitre 6574 du budget communal.

2021-16-17 : Avis sur le transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

La Loi d'Orientation des Mobilités invite les communes et leurs EPCI à statuer sur un transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » avant le 31 mars 2021, pour un exercice effectif au 1er juillet 2021. Dans le cas contraire, c'est la Région qui devient compétente en la matière sur le territoire de la Communauté. Le Conseil de Communauté du 25 mars 2021 a opté pour la prise de compétence par un vote favorable à l'unanimité.

Au regard de l'article L5211-17 du CGCT, les Conseils Municipaux disposent d'un délai de trois mois pour délibérer à leur tour, à compter de la notification de la délibération de la Communauté au maire. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ce transfert de cette compétence.

Les membres du conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la délibération de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach du 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVENT le transfert de la compétence Mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021 à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach
- ACCEPTENT que les services de transport régionaux existant (services réguliers, services à la demande et services scolaires) avant le transfert continuent à être assurés par la Région.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 08.04.2021

2021-04-18 : Demande de subvention exceptionnelle – APEI « Opération Brioche de l'amitié »

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune avait décidé de ne pas faire participer les associations à l'opération « Brioche de l'Amitié » en octobre dernier en raison de la situation sanitaire.

L'APEI Moselle nous sollicite pour le versement d'une subvention exceptionnelle rappelant que les fonds recueillis sont affectés à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT de Saint-Avoid et d'Altviller.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'APEI Moselle de Saint-Avoid au titre de l'opération « Brioche de l'Amitié » 2020.

2021-04-19 : Travaux sylvicoles 2021.

Monsieur APPEL Patrick, Adjoint au Maire, donne lecture au Conseil Municipal du devis des travaux sylvicoles pour l'année 2021.

Vu la situation actuelle, il propose d'ajourner ces travaux et de les remettre à 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de remettre à 2022 le programme des travaux sylvicoles proposés par l'Office National des Forêts

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 08.04.2021

2021-04-20 : Demande accord de principe – garantie d'emprunt.

Madame le Maire expose que la Société LOGIEST réhabilite 42 logements rue de la Gare.

Ces travaux ont pour but d'améliorer la qualité de vie des locataires car il s'agit d'une réhabilitation thermique et d'un embellissement des logements.

Elle sollicite l'accord de principe de la commune pour garantir l'emprunt à hauteur de 50 %, conjointement avec le Département.

Le plan de financement pour ces travaux se présente comme suit :

Coût des travaux : 1 836 106 € T.T.C.

Emprunts Caisse des Dépôts : 1 733 664 € (870 000 € en éco prêt et 863 664 € en prêt réhabilitation PAM)

Fonds propres investit par Logiest : 18 362 €

Subvention régionale prévisionnelle : 84 080 €

L'octroi de la garantie fera l'objet d'une délibération ultérieure après transmission du contrat de prêt définitif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- AUTORISE un accord de principe pour garantir ces emprunts auprès de la Caisse des Dépôts à hauteur de 50 %.

2021-04-21 : Création d'une Maison d'Assistants Maternels.

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que dans le cadre de la politique en faveur des jeunes enfants, la Commune de Béning-lès-Saint-Avoid souhaite soutenir le projet de création d'une MAM (Maison des Assistants Maternels).

A ce titre, elle leur propose de mettre à disposition d'une association les locaux de l'ancienne école maternelle qui se situe Place Arthur ALBERT.

Une convention de mise à disposition sera établie fixant les conditions d'utilisation des locaux.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante les 2 projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses présents

- DECIDE de mettre à disposition de l'équipe « MAM au pays des rêves », l'ancienne école maternelle pour la création d'une MAM.
- DEMANDE à Madame le Maire d'établir la convention de mise à disposition à présenter lors d'un prochain conseil municipal, en tenant compte de leurs remarques concernant les conditions financières et les différents engagements.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 08.04.2021

2021-04-22 : Recrutement de saisonniers pour juillet et août 2021.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, chaque année des jeunes proposent leur candidature pour un emploi saisonnier durant les vacances scolaires d'été. A cette occasion, les jeunes approchent souvent pour la première fois le monde du travail et acquièrent ainsi leur première expérience professionnelle.

Le Conseil Municipal,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2;
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe du service technique par le recrutement de personnel saisonnier afin d'assurer les diverses tâches qui s'ajoutent aux travaux ordinaires durant l'été (l'entretien des espaces verts, le fleurissement de la commune et les différents travaux d'entretien sur les bâtiments communaux)

Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Le recrutement de 6 agents non titulaires saisonniers qui devront être âgés de 17 ans à 18 ans, domiciliés dans la commune ou avoir un des deux parents domicilié dans la commune avec priorité aux premiers cas et ceux n'ayant pas travaillé les années précédentes.
- Le recrutement de ces saisonniers se fera sur la période allant du 12.07 au 27.8.2021 en qualité d'adjoint technique.
- La durée hebdomadaire de chacun de ces emplois est fixée à 20 heures sur des périodes de 15 jours
- La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire de l'échelle 3 indice brut 354, indice majorée 330.
- Ces agents assureront des fonctions d'agents d'entretien qui ne nécessitent pas de qualification particulière
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Madame le Maire est chargée du recrutement des agents et est habilitée à ce titre à conclure les actes d'engagement.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 08.04.2021

2021-04-23 : Approbation de divers devis.

Madame le Maire donne la parole à M. TARILLON Lucien et M. APPEL Patrick en vue de présenter différents devis pour les travaux urgents à réaliser sur la commune et demande aux conseillers municipaux de les approuver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

➤ approuve

Pour les travaux de terrassement à l'ancienne décharge en vue de régulariser la situation avec M et Mme BIGEL Emile le devis de l'entreprise KLEIN Guy de Diebling pour un montant de 8 280 € T.T.C.

- pour le contrôle de la qualité de l'air dans les écoles le devis présenté par la société AMPAIR de Forbach pour un montant de 2 784.00 € T.T.C.
- pour l'acquisition d'un véhicule pour le service technique le devis présenté par Peugeot Car Avenue de Longeville lès St Avold pour un montant de 26 034.96 € T.T.C.

➤ autorise Mme le Maire ou son représentant à signer lesdits devis.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 08.04.2021

2021-04-24 : Demande de subvention DETR/DSIL pour la rénovation des sols et l'acquisition d'un nouveau mobilier pour l'école maternelle.

Madame le Maire indique que dans le cadre de la rénovation des sols de l'école maternelle et compte tenu de la nécessité de remplacer le mobilier en très mauvais état, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2021, pour ces travaux.

Le montant s'élèverait à :

Rénovation des sols : 11 354.46 TTC

Acquisition de mobilier : 4 898.56 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DÉCIDE d'approuver l'acquisition de mobilier et les travaux de rénovation des sols de l'école maternelle et d'inscrire cette opération au budget 2021
- DÉCIDE d'approuver le plan de financement suivant

DÉPENSES		RECETTES	
Rénovation sols	9 462.05	DETR estimé 60%	8 126.51
Acquisition mobilier	4 082.13	Autofinancement	8 126.51
Total H.T.	13 544.18		
TVA	2 708.84		
Total TTC	16 253.02		16 53.02

- DÉCIDE de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2021
- AUTORISE Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention et tout document y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30